



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des Personnels Administratifs Supérieurs des Services Déconcentrés

du 1^{er} février 2006

1 Préalables administratifs et déclarations liminaires.

La CAP initialement programmée pour le 2 février a été avancée à la demande des O.S. en raison des appels à grève et manifestation contre les propositions inacceptables du gouvernement en matière salariale au titre de 2006. Il faut à ce sujet se rappeler que la CFDT n'a signé que les accords en matière statutaire et social qui apportent des améliorations pour les agents aux revenus les plus faibles. Ne pas confondre SVP !

Mme DUFOURMANTELLE préside la CAP

L'UNSA/UPCASSE est désigné secrétaire adjoint.

Le projet de nouveau corps pour les attachés a été présenté au C.T.P.M. du 26/01/06. En déclaration liminaire, la C.F.D.T. dénonce avec véhémence la succession de reculs de l'administration et le mépris dans lequel sont tenus les personnels administratifs ! La C.F.D.T. est un syndicat adulte et responsable mais évoque là dans le langage des ados un « foutage de gueule » ! Au bout de cinq ans de tentative de fusion des corps d'attachés (plus de temps qu'il n'en a fallu pour réunifier l'Allemagne !), un texte raboté par rapport aux précédentes moutures (étaient elles sincères de la part de la D.G.P.A. ou savait elle qu'elles seraient retoquées ?), aucun engagement ferme et aucun échéancier de travail stabilisé pour tenter de compenser dans les règles de gestion la misère des dispositions statutaires.

Le projet de décret d'emploi pour notre ministère est repoussé aux calendes grecques : comme nous l'avions craint, la fonction publique veut avoir en ses mains toutes les copies des autres ministères avant de donner son accord... Et n'attendez pas des perspectives sérieuses d'accès à l'échelle lettre, vous seriez déçus !

Nous adressons un blâme à l'administration, sans la confondre avec la chargée de mission et les gestionnaires de notre corps qui travaillent dans un contexte de pénurie de personnel difficile. Et nous souhaitons la bienvenue à Mme Dominique ASPERTI, qui remplace Mme LEMERCIER.

L'UNSA/UPCASSE lit en séance sa déclaration concernant donc le projet de décret d'adhésion au statut commun des attachés, projet contre lequel ont voté C.F.D.T. et C.G.T. (F.O. s'est abstenue). Tous les représentants du personnel dénoncent en fait les mêmes choses qui peuvent se résumer à un constat de manque total de respect et d'ambition du ministère à l'égard de ses personnels administratifs. La différence c'est qu'à la C.F.D.T. nous n'avons jamais rien attendu de l'hypothétique fusion, dont nous ne condamnons pas le principe, et que nous avons toujours dit que des mesures pouvaient être immédiatement prises pour améliorer tant notre sort que celui de nos collègues de centrale ; par exemple les règles de mutation, nous y venons.

Mutations.

Mutations Attachés principaux :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Isabelle LASMOLES	DDE 31	DDE 49 DIREC effet anticipé
Roland MENETRIER	DDE 57	DRE Lorraine Resp. div. transports L.A
Christian RINCE	DDE 76	DRE Pays de Loire Chef serv. ingénierie
Françoise SUTRA	DDE 92	DDE 92/SDS..... S/réserve vac du poste
Dominique PETIGAS-HUET	DDE 95	DDE 95 Resp.SAT EST L.A
Pierre NIKOLIC.....	DRE Lorraine.....	DDE 54 Dir. des subdis
Claude GANIER.....	SN NORD-PAS DE CALAIS	DDE 59 Chef du SG S/R disponibilité
Marie-Madeleine BOURGINE	DGPA	DGPA/PA/S
Dominique PAYAN	DGPA/ED	DGPA/SP/TEC ... Effet anticipé
Christine DELCOURT	SG	CGPC
Noël JOUTEUR	MEDD	DDE 33
Hélène BARON.....	DDE 60 SLH Réintégration

Mutations Attachés :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Marc MONTOYA.....	DDE 04	DDE 18/SAPT LA S/réserve mutation conjoint
Antoine RUBIRA	DDE 11	DDE 66/SHUE
C AZZAM-KAMTCHOUM	DDE 13	DDE 95/SUA
Paulette MICHEL.....	DDE 16	DDE 973/SG
Isabelle CATHERINEAU.....	DDE 23	DDE 13/SHV
Jean-Louis SOUAL	DDE 24	DDE 24/SHU
Pascale MARTIN	DDE 27	DDE 78/STA SQR
Pascale MARTIN	DDE 27	DDE 78/STA /SQR
Michel BAUDOUIN	DDE 34	DDE 2A..... Effet anticipé au 1/04/06
Laurent PORCHER.....	DDE 39	DDE 84 /SDL S/réserve disponibilité poste
Christine GALIAY-LEBLANC	DDE 45	DDE 26/SG
Marie-Claude BOQUILLON	DDE 51	DDE 51/SHV
Thibaut COULEUR	DDE 51	DDE 71/SUB MONCEAU-LES-M
Catherine PASTORE	DDE 51	DRE CHAMPAGNE
David CHEVELIER	DDE 54	DDE 57/SG
Xavier MANGIN	DDE 54	SN NORD-EST/SG
Agnès WALLERICH.....	DDE 57	CGPC/MIILOS Nancy
J-François CHASTANG	DDE 58	CGPC/MIILOS Lyon
Cécile LANDRU	DDE 58	CETU/SG
Pierre MASSET	DDE 59	DDE 972
Loranne BAILLY	DDE 60	DGPA
Philippe COQUELIN	DDE 60	ENIM Paimpol S/réserve vacance du poste
Jérôme LASSERON	DDE 60	DDE 60/SAUE S/réserve vacance du poste
Pierre CHARTIER.....	DDE 61	DDE 61/SAH
Jean-Louis BARRAULT	DDE 62	CIFP ARRAS
Françoise SEIGNOUX	DDE 76	DDE 76/ST ROUEN
Eloi LARCHEVEQUE.....	DDE 78	DDE 76 S/réserve vacance du poste
Juliette FLORI.....	DDE 78	DREIF/DIT
Rémi ROUILLAT.....	DDE 78	DIREN BOURGOGNE
Anne-Marie STEENHAUT.....	DDE 78	CIFP PARIS
Michel COLLIN	DDE 79	DDE 79/SPEHU
Henri VACHER	DDE 87	DDE 87/SUB BELLAC
Benoit MALBAUX	DDE 91	DRE HTE NORM
Nathalie ROUGE-ALBERI.....	DDE 91	CIFP PARIS
Jean MAYOT	DDE 92	DGPA/PA/DP
P PAVOINE-GISSELBRECHT.....	DDE 93	DDE 34/DRDE SG
Jeannine ROLLIN	DE 976	DDE 971/SG S/R prolongation contrat Mayotte
Marie-Pierre PALACIOS	DGPA	DDE 64/SG LA AAC
Odile LAPOTRE.....	DGUHC	DDE 78/DIR LA AAC
Caroline SAUZE	DGUHC	DDE 94/SAP
Claude GROSS	DIREN GUADELOUPE.....	DRT ALSACE
Chloë FONTAN-MAUER.....	DIREN Poitou-Charentes.....	DGPA/PA/DP LA AAC
Jean-Jacques BRELIERE.....	DRE AUVERGNE	DDE 81 SCA Sud ... Poste à préciser
Romain BONHOMME	DRE CHAMP ARD.....	DDE 51/SAEDL
Bastien DE SEIZE	DREIF.....	DT
Marie-Thérèse LAZCANOTEGUI.....	DREIF.....	DDE 92/SH S/réserve vacance du poste
Isabelle BOUVET.....	MEDD.....	DIREN Poitou Charente AAC
Claudine BERGER	SN NORD EST	DIREN LORRAINE
Philippe SAUGRAIN	SN Seine	DREIF
Claire PORTET	CETE NORM.CENTRE	DDE 82/DIRECTION
David LOARREC	Adm.centrale	DREIF Poste d'accueil à déterminer
Mohamed SAIDI	CETE LYON	CETE LYON/SG
Fabienne BOGIATTO	CETE NORM CENTRE	DRE AQUITAINE
Joëlle VIALATTE	CGPC	ENTE Aix Dir Etudes et Recherche

Si des erreurs se sont glissées, merci de bien vouloir nous en faire part. Notez que les mutations prennent effet au 1^{er} mai 2006, sauf dispositions contraires indiquées en observation ou entente entre service de départ et service d'accueil .

Attention ! Les effectifs autorisés, on parle désormais d'équivalents temps plein – E.T.P., n'ont pas encore été notifiés aux services ;bien des mutations ont donc été prononcées sous réserve de l'E.T.P. disponible .Tenez nous informé si votre mutation n'a finalement pas pris effet.

Ce que peut faire la D.G.P.A . sans chercher l'adoubement de la Fonction Publique, c'est mieux favoriser les rapprochements de conjoints .Et à situation exceptionnelle, trouver solution exceptionnelle, y compris par l'affectation en surnombre provisoire. Elle va le faire pour un collègue dans l' intérêt du service (qui est peut être aussi le sien). Et pourquoi ne peut elle le faire dans l'intérêt de l'agent, par exemple d'une collègue grenobloise mère de famille qui a eu pour seul tort de suivre son conjoint et que la C.F.D.T. soutient dans son recours devant le T.A. ? Nous serons aussi attentifs à ce que la D.G.P.A. règle le cas de cette autre collègue du sud-est, mère de

deux jeunes enfants, qui a courageusement accepté son premier poste d'attaché à Paris et travaille à près de 800 bornes de son domicile familial ! faut il attendre la dépression et le congé longue maladie ? les femmes paient cher !

Il se passe décidément des drôles de choses à Toulouse dans la nomination des cadres, supérieurs en particulier . Des avis favorables à la mutation sont données, mais cette fois-ci on apprend au dernier moment qu'est sorti du chapeau et préféré un troisième cadre qui ne figure pas sur la liste commune de candidats à la mutation fournie par la D.G.P.A. Ces pratiques douteuses ne pénalisent pas cette fois un attaché, mais les représentants du personnel dénoncent unanimement l'opacité des mouvements sur Toulouse.

Il faut rappeler à certains collègues une évidence : lorsqu'on postule pour un nouvel emploi, il faut prendre rendez vous avec le nouvel employeur et se présenter, faute de quoi l'avis défavorable est probable !

Moins évident, mais important :des postes de 1er niveau ont été abusivement réservés aux seuls T.P.E. Il avait déjà fallu déplorer la bavure de la D.G.U.H.C.,rattrapée paraît il, sur des fiches d'emploi types . Alors un conseil :si vous voyez un poste sur lequel vous pensez avoir les compétences ou les capacités d'adaptation requises, demandez le, même s'il n'a pas été ouvert aux attachés, et tenez nous en informés. Nous nous battons s'il y a discrimination manifeste.

Détachements.

La CAP donne un avis favorable aux détachements entrants, sous réserve des disponibilités à l'E.T.P., de :

Nom	Adm. d'origine	Service d'accueil	Durée de détachement
BARTIZEL Valérie	ONIC	DDE 02 Soissons	5ans
BENKOULA Fathi	DGAC	DDE 83 Contrôle lég.	5ans
PEYRELONGUE Olivier	MTEM /DRAM 33	DDE 33 Informatique	5ans
JORDAN Luc	SGG	DRE. P.A.C.A. R.H./LOLF	5ans effet 1/06/06
MAGALHAES Daniel	Min.emploi	CETE Rouen, analyste	5ans
SOLEILHAVOUP Sonia	Educ.Nat. (prof.)	DDE 87	2ans

L'accueil en détachement prend effet, sauf précision contraire, au 1/05/06.

A cette liste s'ajoute les mutations de nos collègues d'administration centrale en service déconcentré déjà indiquées dans l'extrait de compte rendu : N.JOUTEUR, I.BOUVET, D.LOAREC, C.SAUZE.

La C.F.D.T. avait suggéré que les inspecteurs des affaires maritimes aient vocation à être accueillis dans le nouveau corps des attachés .Le détachement prononcé dans ce mouvement, suite à une suppression de poste à la direction régionale des affaires maritimes (D.R.A.M.) montre le bien fondé de sa position.

Pour mémoire, l'accueil en détachement de Mme Véronique N'GOM (inspectrice du Trésor -MINEFI) avait déjà reçu un avis favorable de la CAP pour une affectation à la DDE 973. La procédure de détachement est en attente de la validation de la date d'effet souhaitée par l'administration d'origine. La CAP valide le détachement pour une période de 3ans .

Fait rare, la CAP précédente avait enregistré la fin d'un détachement prématurée d'une collègue issue de préfecture, à la demande du DDE. Le hic, c'est que le dossier d'accusation était mensonger et calomnieux et présenté trop hâtivement pour que les membres de la CAP aient le temps de vérifier certaines assertions .La morale reste sauve puisqu'il y a eu un effet boomerang pour le directeur indélicat, et que notre collègue a pu dignement réintégrer son corps d'origine Reconnaissons à notre chargée de mission le mérite d'avoir été très réactive et diplomate sur ce dossier dès qu'elle en a connu les vicissitudes .Et à la C.F.D.T. celui de ne pas prendre pour argent comptant la version de la hiérarchie et de se renseigner.

L'UNSA/UPCASSE rappelle sa demande de bilan de détachements entrants-sortants .Nous nous associons à cette demande de connaissance de l'essaimage.

Comités de domaines

La demande par les représentants du personnel de présentation de l'état des comités de domaines reçoit réponse avec la présentation faite en CAP par Anne Laure LEVY, récemment en charge du secrétariat des comités. Une note sur les domaines sera jointe au procès-verbal de la CAP

Sur 9 comités prévus, 7 sont en place :Bâtiment ; Eau, environnement, Risques ; Géotechnique ; Routes ;Ouvrages d'art ;Transports et sécurité ; Systèmes d'information.

Le comité « Ressources humaines, fonction juridique » s'est réuni la première fois la veille de la CAP. La deuxième réunion est programmée le 20/06/06 avec 20 dossiers à examiner.

La composition du comité « Urbanisme, habitat, politique de la ville » devrait être arrêtée très prochainement .

Ces deux derniers comités ont en commun d'être les plus adossés aux compétences des administratifs, de rassembler des domaines disparates, et donc d'avoir été constitués plus tardivement . Sans tomber dans la paranoïa, c'est tout de même troublant.

La présidente relaie le souhait de plusieurs membres de la CAP d'analyser la pertinence des domaines ainsi définis à l'aune des missions émergentes du ministère et des agrégats inopportuns, qualifiés de « comités et cetera » par un éminent personnage du ministère .(quel rapport entre l'expertise juridique et la gestion des ressources humaines, sinon que ces tâches sont très majoritairement confiées à des administratifs ?)

Résultat des courses, depuis que les comités ont vu le jour :

- 353 dossiers examinés ;
- 282 personnes déclarées qualifiées, dont 4 attachés ;
- 63 agents reconnus « experts », dont 1 attaché, informaticien.

Reste à gratifier ces reconnaissances encore timides dans les règles de gestion.

Pour les différences entre spécialistes et experts ainsi que sur les modes de saisine, nous vous renvoyons aux comptes rendus antérieurs, mais surtout à la circulaire du 9/06/04.

Questions diverses.

Il y a les questions rituelles sur les réponses aux courriers des uns et des autres .Et le silence gêné ou indifférent de la présidente. Le bilan de la NBI attendra, longtemps . Et nous reviendrons à la charge, toujours . Dans ses questions – réponses sur les ressources humaines de « demain Equipement » de janvier, la D.G.P.A. écrit que « les agents appelés à changer d'affectation conserveront à titre individuel le bénéfice de la NBI ou un montant indemnitaire équivalent » avant de conclure que « la liste des postes éligibles à la NBI. sera modifiée dans un second temps pour tenir compte des nouvelles organisations ».Modifiée ?sur la base de quel inventaire ?

Où en est on du régime indemnitaire 2006 ? L'enveloppe catégorielle n'est pas encore connue, mais sera dévoilée, promis, au prochain C.T.P.M. du mois de mars .La circulaire suivra .On se souvient de la « concertation » qui avait prévalu l'an passé dans sa rédaction : pas une virgule n'avait été changée par rapport au texte présenté aux organisations syndicales malgré la pertinence de leurs remarques.

Les réunions de travail sur la gestion du corps ? Voir les déclarations préalables. Les itérations Fonction Publique – Equipement ont encore des beaux jours .Il y a encore des « inconnues sur le statut d'emploi ».C'est un euphémisme !

La circulation pré-positionnement était attendue pour le début du mois de février. Ce que ne dit pas la présidente, c'est que la D.G.P.A. balise devant les risques contentieux : chaque mot comptera ! vous avez déjà noté qu'il ne faut plus parler de bourses d'emploi...

La CAP de recours sur les pré-positionnement devrait se tenir en octobre .On vous tiendra informé bien entendu .A vous aussi de prendre contact avec nous le plutôt possible pour qu'on vous défende le plus efficacement.

Concours.

Résorption de la précarité

L' administration communique pour information le nom des 6 candidats admis au concours réservé au titre de 2005 pour l'accès au corps des attachés dans le cadre de la résorption de la précarité Ce sont, par ordre de mérite :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| 1. DENEUVILLE Véronique | 4. HOCINI Selim |
| 2. FENLEY Christiane | 5. COMMELIN Valérie |
| 3. SMITH Marie-Thérèse | 6. MARTINET Annick . |

Concours professionnel d'attaché principal

En ce qui concerne le concours professionnel d'attaché principal, l'arrêté sur la nature du concours est sorti, mais on attendait toujours celui sur **les dates de l'épreuve écrite** au jour de la CAP. On sait maintenant que ce sera le **5 avril 2006**.

Rappel de la nouveauté sur les épreuves : il n'y a plus à l'écrit que la note de synthèse, ce qui professionnalise encore davantage le concours, et c'est une bonne chose.

Autre rappel : en 2004 et 2005, il y avait 30 postes offerts, et il y a eu 22 reçu(e)s. Tentez le concours chers collègues, les voies de la liste d'aptitude sont très étroites !

Pour la défense des personnels administratifs supérieurs
des services déconcentrés,
*Pour avoir de renseignements complémentaires
n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT,
avant la pré-CAP afin que notre action soit plus efficace.*

Prochaine CAP - mobilité - le 8 juin - Pré CAP le 1^{er} juin

Alain LAVIELLE DDE 81 tél : 05.63.47.30.15
Nicole FIEVET DGPA Draguignan tél : 04.98.10.73.85